

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 8 MARS 2013

AFFAIRE VEYRET CONTRE COMMUNE

Rappel : Madame Veyret Marie-Christine a saisi le tribunal administratif pour demander l'annulation de l'arrêté municipal du 19/04/2010 qui interdit la circulation des véhicules de plus de 12 tonnes sur la voie communale n° 1 (reliant les Liorats à La Ville).

Le Tribunal a statué par jugement du 15/01/2013 lu en audience le 29/01/2013 et a rejeté la demande de Madame Veyret.

APPLICATION DE LA REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES

Présentation succincte de la réforme du Ministre de l'Education Nationale

« Elle vise à permettre un plus grand respect des rythmes d'apprentissage et de repos de l'enfant conformément aux préconisations des scientifiques spécialistes du sujet. Les enfants seront ainsi plus attentifs pour apprendre à lire, écrire et compter. Ils seront moins fatigués et plus épanouis. La réforme conduira en outre à un meilleur équilibre entre temps scolaire et périscolaire tout en maintenant le nombre d'heures d'enseignement hebdomadaire obligatoire ».

- une semaine de 4 jours et demi
- une prise en charge des élèves jusqu'à 16 h 30 avec une pause méridienne de 1 h 30 minimum,
- une journée d'enseignement allégée de 45 minutes en moyenne,
- des activités pédagogiques complémentaires organisées en groupes restreints d'élèves,
- une année de 180 jours de classe contre 144 actuellement,
- des temps d'activités périscolaires (culture, art, sport, etc) dans le cadre de projets éducatifs.

Cette réforme est applicable au choix des municipalités en 2013 ou en 2014 et le Conseil Municipal décide (en concertation avec les Mairies du canton de La Mure) de reporter la mise en application en 2014 afin de préparer au mieux le projet d'organisation du temps scolaire à transmettre au Directeur Académique des Services de l'Education Nationale (DASEN) après avis de l'inspecteur d'académie de notre circonscription.

La création d'une commission communale spécifique sera proposée au prochain conseil d'école, commission qui sera composée de représentants du Conseil Municipal, de représentants de parents d'élèves et de représentants du corps enseignant.

POINT ACTUALISE SUR LE PROJET DE FUSION DES COMMUNAUTES DE COMMUNES DE LA MURE, CORPS, VALBONNAIS ET DES 10 COMMUNES NON COMMUNAUTAIRES

La procédure administrative avance puisque l'arrêté préfectoral de fusion sera publié avant le 31 mai 2013 avec effet au 1^{er} janvier 2014.

L'ensemble des élus concernés travaillent désormais sur la création d'une nouvelle entité distincte des personnes morales fusionnées avec dissolution des syndicats préexistants : caractéristiques du nouvel établissement, comptable assignataire, nom, siège, compétences obligatoires et optionnelles, etc.

TRAVAUX DE VIABILISATION DU FUTUR LOTISSEMENT A LA VILLE

Le Conseil Municipal décide de lancer l'appel d'offres pour les travaux de viabilisation du futur lotissement à « la Ville » : extension des réseaux d'eau potable, assainissement, EDF, éclairage public et de l'aménagement de la voie d'accès par le chemin du Champa existant.

Des études diligentées par le Conseil Général (Maison du Territoire de la Matheysine) sont en cours pour mesurer de façon précise les risques liés à la sécurité du fait de la sortie de cette voie sur la route départementale

TRAVAUX DE CREATION DES RESEAUX DE RACCORDEMENT A LA STATION D'EPURATION

Le Conseil Municipal décide d'engager l'appel d'offres pour la réalisation des travaux qui consistent à permettre aux hameaux de « la Ville » et « le Buya » d'être raccordés à la station d'épuration.

Pour les travaux de viabilisation du futur lotissement à « la Ville » et les travaux de création de réseaux précités, la Commune vient d'être informée par le Conseil Général qu'aucune subvention ne peut être octroyée du fait du prix de l'eau et de l'assainissement facturé à l'abonné.

Pour prétendre à des aides, il faut que le m3 d'eau soit facturé au minimum à 1 € et celui de l'assainissement à 1 € également soit le double des tarifs municipaux.

Le Conseil Municipal décide, compte tenu de ses engagements liés à la crise, de ne pas augmenter les tarifs dans l'immédiat et de réfléchir au vu du montant des travaux issus des consultations sur un financement avec recours à l'emprunt et à l'autofinancement.

COMPTES ADMINISTRATIFS ET DES COMPTES DE GESTION 2012

Budget communal

L'exercice 2012 se solde par un excédent sections de fonctionnement et d'investissement confondues de 32.526,36 €.

Budget Eau et Assainissement

L'exercice 2012 se solde par un excédent sections de fonctionnement et d'investissement confondues de 13.905,21 €.

Régie Municipale des Transports

L'exercice 2012 se solde par un excédent sections de fonctionnement et d'investissement confondues de 13.236,21 €.

Les comptes administratifs et les comptes de gestion sont acceptés et votés à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

Projet de route forestière

L'Office National des Forêts souhaite engager une étude de faisabilité pour la création d'une route forestière pour désenclaver le domaine forestier de Notre-Dame-de-Commiers mais l'accord préalable du Conseil Municipal est nécessaire pour autoriser le passage des camions sur la voie existante.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable pour l'engagement de cette étude.

Gel des coupes de bois

Le Conseil Municipal, sur recommandation de l'O.N.F., accepte de geler les nouvelles coupes de bois en guise de protestation de la chute conséquente des prix.

Renouvellement du contrat aidé

Le Conseil Municipal accepte le renouvellement du Contrat Unique d'Insertion au profit du jeune Adrien Rudkiewicz pour une durée de 10 mois.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 20 h 15.